



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 15 décembre 2025 à 19h05, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Les conseillers, Jean-Marie Kabera, Denis Viel, Stéphane Thériault, Harold Dancause et Louiselle Tremblay, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy
Absent : Rodrigue Boulianne
Est aussi présent, Mme Anne Gobeil Directrice générale et greffière et Debby Deschênes Trésorière

- 1- Ouverture– quorum atteint, séance ouverte à 19h05.
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2025
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Présentation des services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossier MRC
- 7- Résolution vente de la maison Frenette
- 8- Résolution entente projet de gestion entre le Matamajaw et la ville
- 9- Résolution modalités de location locaux – édifice Cossette et Centre Culturel
- 10- Demande d'aide financière – Fondation de la Faune du Québec
- 11- Dons
- 12- Affaires nouvelles
 - 12.1 Autorisation
- 13- Correspondance
- 14- Aucune
- 15- Deuxième période de questions
- 15- Levée de la séance

2025-12-242 M. le conseiller Harold Dancause propose, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Kabera, l'ouverture de la séance à 19h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-243 M. le conseiller Stéphane Thériault propose, appuyé par M. le conseiller Harold Dancause, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3- Première période de questions
M. D'Anjou demande s'il y aura toujours 2 réunions par mois.

- 4- Adoption de procès-verbal du 10 novembre 2025

2025-12-244 M. le conseiller Jean-Marie Kaberra propose, appuyé par M. le conseiller Louiselle Tremblay d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5- Adoption de la liste des comptes

2025-12-245

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 novembre 2025 a été déposée et présentée aux membres du conseil municipal ;
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de ladite liste et en juge le contenu conforme ;

M. le conseiller Stéphane Thériault propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel d'adopter la liste des comptes au montant de 112 414.22 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUE la Ville de Causapscal autorise la directrice générale et greffière, madame Anne Gobeil, ainsi que la mairesse, madame Odile Roy, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de gestion intervenue avec la Corporation de développement faunique, touristique et culturel Faucus, telle que présentée et jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la présente entente soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, avec possibilité de reconduction selon les modalités prévues audit document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- **Modalités de location des locaux – Édifice Cossette et Centre culturel**

2025-12-248

ATTENDU que la Ville de Causapscal met gratuitement à disposition depuis plusieurs années divers locaux de l'édifice Cossette et du Centre culturel au bénéfice d'organismes communautaires, d'organismes à but non lucratif ainsi qu'à certains artistes ;

ATTENDU que la Ville souhaite assurer une gestion équitable de ses immeubles municipaux et établir des lignes directrices uniformes pour l'utilisation de ces locaux, tel que présenté dans la communication adressée aux organismes utilisateurs

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire d'adopter une tarification minimale visant à couvrir partiellement les frais d'entretien, de chauffage et d'électricité associés à l'occupation ;

ATTENDU que certains locaux comportent deux accès distincts (deux portes) et qu'il y a lieu de préciser que ces locaux sont considérés comme *locaux doubles* pour l'application de la tarification ;

ATTENDU que le conseil souhaite offrir, à sa discrétion et selon certains critères, la possibilité d'un don équivalent pour compenser le loyer, sans que ce soutien constitue un automatisme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louiselle Tremblay, appuyé par Jean-Marie Kabera, et résolu :

1. **QUE** la Ville de Causapscal établisse, à compter du 1er janvier 2026, un loyer symbolique de 50 \$ par mois par local, applicable à l'ensemble des locaux utilisés dans l'édifice Cossette et au Centre culturel ;

2. **QUE** dans le cas des locaux ayant deux accès distincts (deux portes), le tarif applicable soit fixé à 50 \$ par porte, considérant ces espaces comme des locaux doubles ;

3. **QUE** la tarification s'applique à tous les organismes, incluant les organismes à but non lucratif, à l'exception de situations particulières où le conseil pourrait, à sa discrétion, accorder un don équivalent au montant du loyer, en fonction notamment des critères suivants :

- La nature et la fréquence des activités réalisées ;
- Les services essentiels rendus à la population ;
- L'importance de l'accès au local pour la poursuite des activités ;

4. **QUE** le soutien financier sous forme de don équivalent ne constitue pas un droit automatique et que chaque demande doit être analysée individuellement par le conseil municipal, conformément aux principes énoncés à la page 1 du document transmis aux organismes utilisateurs

5. **QUE** les organismes souhaitant déposer une demande de soutien soient tenus de transmettre une lettre au conseil municipal décrivant leur mission, leurs activités, la fréquence d'utilisation des locaux et les bénéfices pour la communauté ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à mettre en œuvre les présentes modalités, à signer tout document requis et à effectuer les communications appropriées auprès des organismes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Correspondance

Aucune

14- Période de questions

M. Laverdière demande des explications sur les taxes de secteurs.

M. Louis-Marie D'Anjou demande qu'arrive-t-il avec les articles du Dr. Frenette.

La collection a été vendu en ensemble. Maison Dorémy qu'arrive-t-il avec cette maison, vente ou démolition. M. Voyer demande des précisions concernant l'entente de gestion du site patrimonial du Matamajaw. Il souhaite savoir si cette entente génère des retombées économiques pour la Ville. Il est précisé que les retours sur l'investissement se manifestent principalement par l'activité générée dans les commerces locaux. M. Dancause ajoute que cette année on a diminué le budget de vingt mille dollars (20 000\$). M. D'Anjou demande si on a des demandes pour les arbres à couper à qui on demande.

15- Levée de la séance

2025-12-252

Monsieur le conseiller Stéphane Thériault, appuyé par Monsieur le conseiller Harold Dancause, que la présente séance soit levée à 19 h 38.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Ce 16 décembre 2025



Mme Odile Roy, Mairesse